

ARRONDISSEMENT
DE QUIMPER

**MAIRIE
DE
BANNALEC**

29380

TÉL. 02.98.39.57.22

FAX. 02.98.39.51.85

E-mail : mairie@bannalec.fr



DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Bannalec, le 28 août 2008.

Le Maire de Bannalec,

à

Monsieur Philippe FATRAS
Président de l'Association C du Vent
Dourguélen
29380 BANNALEC

Monsieur le Président,

C'est avec la meilleure attention que j'ai pris connaissance du courrier daté du 19 août que vous m'avez adressé à propos des projets éoliens de Castel-Coudiec et Kerros.

Vous me demandez si deux personnes de votre association pourraient assister à la séance du Conseil municipal qui traitera de ces projets.

Tout d'abord, j'ai l'honneur de vous faire savoir que l'article L. 2121-18 du Code général des collectivités territoriales pose le principe que les séances des conseils municipaux sont publiques. Chaque administré peut donc y assister, sauf en cas de huis clos demandé.

Contrairement à ce que vous mentionnez dans votre lettre, je n'ai pas à soumettre cette question à l'approbation du Conseil municipal, l'avis de l'assemblée communale n'étant pas requis dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Il n'est donc pas prévu de séance du Conseil avant le 18 septembre prochain, jour de clôture de l'enquête.

Il est, par contre, dans mon intention, comme je vous l'avais annoncé verbalement, de réunir les membres du Conseil lors d'une commission plénière avant la clôture de l'enquête pour débattre et examiner en toute sérénité ces deux projets d'implantation d'éoliennes sur le territoire communal. Cette réunion se fera en interne, les élus ayant pleinement assimilé les argumentations que vous avez su développées lors de la rencontre du 8 août dernier.

Au cours de cette séance, je demanderai à mon Conseil municipal de voter, au scrutin secret, sur cette question. Je suivrai la position résultant de ce vote, dont le résultat sera communiqué au commissaire enquêteur afin d'être consigné sur le registre d'enquête.

Entre temps, cette même commission aura écouté les arguments de la Société VSB énergies nouvelles, comme elle vous avait entendu au cours de la réunion du 8 août. Elle aura également visité les sites éoliens du Pays de Châteaulin et de Plouguin. Les élus auront ainsi bon nombre d'éléments pour délibérer en toute quiétude.

Je suis au regret, en conséquence, de ne pas donner une réponse favorable à votre demande.

Toutefois, je suis bien entendu, disposé, tout comme Monsieur Marcel JAMBOU, mon adjoint, à vous recevoir avant la fin de l'enquête publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Yves ANDRÉ.